

Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI

Livret de présentation
Version : 18 mai 2026
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Guadeloupe
30 avenue du Général de Gaulle - Le Raizet 97139 Les Abymes

Table des matières

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GUADELOUPE	3
Présentation du centre de formation	3
Taux de performance du centre de formation	3
Formations en apprentissage	3
Formations continue	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	4
Objectifs et contexte de la formation	4
Caractéristiques de la formation	4
Objectifs opérationnels	4
Programme de la formation	5
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	6
Statistiques de l'action de formation	6
Coûts et financement de la formation	6
Déroulement de la formation	7
Planning de la formation	7
Modalités d'inscription et de sélection des apprenants	7
Contact renseignements et inscriptions	7
MODALITES DE VALIDATION DE LA FORMATION	8
Évaluation de la formation	8
Organisation des épreuves de positionnement	8
Organisation des épreuves de validation	8
Épreuve E1 - QCM de la validation des acquis de la formation	8
LISTE DES CONTACTS	10
Contact renseignements et inscriptions	10
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	10

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	1



Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	2



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe

SIRET	189 710 049 00025
NDA	9597P000397
Adresse	30 avenue du Général de Gaulle - Le Raizet 97139 Les Abymes
Site	www.cmarguadeloupe.org

Présentation du centre de formation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe a été créée par décret le 23 mars 1973. Ses missions sont :

- La Défense des intérêts des artisans au niveau local, régional, national, européen,
- L'Accompagnement des entreprises artisanales à toutes étapes de leurs vies,
- La Formation des artisans d'aujourd'hui et de demain.

La CMA Guadeloupe accompagne les artisans à toutes les étapes de leurs vies professionnelles :

- L'apprentissage des Métiers
- La création d'entreprise
- Le développement d'entreprise
- La formation continue
- La transmission-reprise

Au 01/04/2022, la CMAR, c'est :

- 18 667 entreprises
- 450 apprenants

- 80 salariés
- 2 sites de formation
- 17 Plateaux techniques

Taux de performance du centre de formation

Formations en apprentissage

Nb d'inscrits à l'examen en 2025	216
Taux de réussites en 2025	76,04%
Taux de satisfaction des apprentis en 2025	84,00%

Formations continue

Nb d'apprenants en 2025	305
Taux de réussites à l'examen 2025	97,70%
Taux de satisfaction des apprenants en 2025	100%

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	3

Présentation de la formation

Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI

Intitulé de la formation : Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI

Objectifs et contexte de la formation

La présente formation est organisée conformément à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi.

Cette obligation réglementaire impose aux conducteurs de taxi et de VTC de suivre une formation continue afin d'assurer l'actualisation régulière de leurs connaissances professionnelles et réglementaires.

Caractéristiques de la formation

Sanction de la formation

Attestation de formation

Publics concernés par la formation

Conducteurs de TAXI en activité

Prérequis à l'entrée en formation

- Être titulaire d'une carte professionnelle TAXI

Durée de la formation

14 heures

Nb de stagiaires pour la validation de la session

- 6 stagiaires minimum
- 12 stagiaires maximum

Formateurs

- Monsieur Patrick CHOUAN
- Madame Christelle FERNON

Moyens mobilisés

- Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, tableau, tables, chaises, etc..)
- Supports pédagogiques
- Questionnaires de satisfaction

Méthodes mobilisées

- Cours magistraux
- Ateliers de mise en situation
- Questionnaires

Objectifs opérationnels

Approfondir les connaissances juridiques et réglementaires concernant :

- Le droit du transport public particulier de personnes.
- La réglementation spécifique à l'activité taxi
- La sécurité routière

Approfondir les connaissances en Anglais

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	4

Programme de la formation

Durée de la formation en centre : 14 heures

Module A / Réglementation T3P

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge de personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;

- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Module B / Réglementation spécifique TAXI

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

Module C / Comprendre et s'exprimer en anglais

niveau A2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues :

- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation simple durant le transport ;
- Prendre congés des clients.

Module D / Sécurité routière

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage des stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	5

- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...) ;
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Durée des stages en entreprise : 0 heures

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande d'adaptation, veuillez nous contacter.

Référent handicap :

Mme Sandrine MONSIGNY

0690 41 18 51

smonsigny@cmguadeloupe.org

Statistiques de l'action de formation

Année 2025

Nb d'apprenants	Nb de réussites	Taux de satisfaction des apprenants
65	65	100%

Coûts et financement de la formation

Coût de la formation	300,00 € TTC¹
-----------------------------	---------------------------------

Modalités de financement

OPCO	Oui
Fonds propres de l'entreprise	Oui
Fonds propres du stagiaire	Oui
Transition Pro	
France Travail	Oui
CPF	
Région Guadeloupe	

¹ Exonérée de TVA

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	6

Déroulement de la formation

Planning de la formation

Durée d'accès	Nous consulter pour l'obtention du planning des sessions
Lieu de la formation	CMA Guadeloupe 30 avenue du Général de Gaulle - Le Raizet 97139 Les Abymes

Modalités d'inscription et de sélection des apprenants

1. Pré-inscription du candidat par mail, par téléphone ou en présentiel
2. Constitution du dossier d'inscription
3. Validation du financement
4. Signature de la convention de formation

Contact renseignements et inscriptions

Mme Françoise CONGRE

Attachée technique

0690 31 66 81 - 0590 80 23 33

fcongre@cmguadeloupe.org

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	7

Modalités de validation de la formation

Évaluation de la formation

Au début de la formation

Type d'évaluation	Méthode	Commentaires
Évaluation de la motivation	Entretien d'évaluation de la motivation	Évaluation du niveau de motivation du stagiaire
Évaluation diagnostique	Examen de positionnement	Permet d'évaluer le niveau du stagiaire
Évaluation diagnostique	Questions à l'oral	Permet de dégager les attentes du stagiaire

En cours de formation

Type d'évaluation	Méthode	Commentaires
Évaluation formative	Tests de positionnement	Permet d'évaluer la compréhension du stagiaire
Évaluation de la motivation ²	Questionnaire de motivation	Évaluation du niveau de motivation du stagiaire

² Uniquement pour les formations d'une durée supérieure à 140 heures

En fin de formation

Type d'évaluation	Méthode	Commentaires
Évaluation sommative	Examen de validation	Permet d'évaluer la progression du stagiaire
Évaluation de satisfaction	Questionnaire de satisfaction	Évaluation du niveau de satisfaction du stagiaire

Organisation des épreuves de positionnement

Néant

Organisation des épreuves de validation

Les épreuves de validation :

E1 – QCM de la validation des acquis de la formation

Épreuve E1 - QCM de la validation des acquis de la formation

Objectifs et contenu de l'épreuve

Le QCM de validation des acquis a pour objectif de vérifier l'assimilation des connaissances abordées durant la formation continue obligatoire prévue par l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi.

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	8

Cette évaluation permet de mesurer la capacité du stagiaire à maîtriser les obligations réglementaires, les règles professionnelles ainsi que les bonnes pratiques applicables à l'exercice de son activité.

Critères d'évaluation

L'évaluation est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples comprenant des questions théoriques et des mises en situation professionnelles.

Les critères d'évaluation portent notamment sur :

- la compréhension des règles juridiques et réglementaires ;
- la capacité à identifier les obligations professionnelles applicables ;
- la maîtrise des règles de sécurité routière ;
- l'aptitude à adopter un comportement professionnel conforme à la réglementation ;
- la compréhension des notions essentielles d'anglais professionnel.

Le QCM est considéré comme validé lorsque le stagiaire obtient le seuil minimal de 70% de bonnes réponses.

Déroulement de l'épreuve

Le QCM est réalisé en fin de formation, individuellement, sous la supervision du formateur.

L'épreuve se déroule :

- en présentiel ;
- sur support papier ;
- dans un temps limité de 30 min.

Le questionnaire est composé de questions à choix multiples pouvant inclure :

- des questions de connaissances réglementaires ;

- des cas pratiques ;
- des mises en situation professionnelles ;

À l'issue de l'épreuve, les résultats sont analysés par le formateur afin de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation.

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	9

Liste des contacts

Contact renseignements et inscriptions

Attachée technique

Mme Françoise CONGRE

0690 31 66 81 - 0590 80 23 33

fcongre@cmguadeloupe.org

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute demande d'adaptation, veuillez nous contacter.

Référent handicap :

Mme Sandrine MONSIGNY

0690 41 18 51

smonsigny@cmguadeloupe.org

Chambre de métiers et de l'Artisanat Région Guadeloupe			
Formation	Document	Date MAJ	Page
Formation continue obligatoire des conducteurs de TAXI	Livret de présentation	18/05/2026	10